PRÉFET
DE LA MANCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Normandie

Saint-Lô, le 21 décembre 2023

Direction de la Santé Publique
Unité Départementale de La Manche
Santé/Environnement
Place de la Préfecture
BP 50431
50001 SAINT-LÔ CEDEX

Téléphone : 02.33.06.56.13
Télécopie : 02.33.06.56.84
Messagerie : ars-normandie-se50@ars.sante.fr
Site internet : https://www.normandie.ars.sante.fr

Affaire suivie par Marina LAGOUGE
Téléphone : 02.33.06.56.78
Mail : marina.lagouge@ars.sante.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
SDEAU 50 - CLEP ST HILAIRE AFF
Rond Point de La Liberté
110 Rue de La Liberté
50000 SAINT LO

Objet : Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé sur l'unité de gestion exploitation : CLEP SAINT HILAIRE - STGS

Installation :	UNITE DE DISTRIBUTION LA BAZOGE
Commune du point de surveillance :	ISIGNY-LE-BUAT
Point de surveillance	POINT VARIABLE N°3-MONTIGNY
Numéro du Point de Surveillance :	0000004393
Localisation exacte :	MONTIGNY LA MARCHE
Motif du prélèvement :	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - TENDANCE DEFAVORABLE
Date et heure du prélèvement :	lundi 04 décembre 2023 à 12h00
Préleveur :	PATRIX PAULINE
Numéro ARS-UD 50 :	00178243

Cette unité de distribution alimente toutes ou parties des communes de :

GRANDPARIGNY
ISIGNY-LE-BUAT
JUVIGNY LES VALLEES
MESNILLARD (LE)
MORTAIN-BOCAGE
ROMAGNY FONTENAY
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

MESURES DE TERRAIN

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10,9 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,2 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,20 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,27 mg(Cl2)/L				

ANALYSE LABORATOIRE

Analyse effectuée par : LABEO MANCHE

Type del'analyse : 0CVM Code SISE de l'analyse : 00192936 Référence laboratoire : M23.150473-1-1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Chlorure de vinyl monomère	<0,050 µg/L		0,50		

CONCLUSION SANITAIRE

Eau d'alimentation conforme à la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorure de vinyle monomère fixée à 0,5 µg/l. Cette concentration concerne le lieu exact du prélèvement et n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code La Santé Publique, je vous serais très obligé de bien vouloir porter cette information à la connaissance du public.

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Anthony BRASSEUR